



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 014/2023  
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

### OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION - SUBVENTION 2022 – AVENANT N° 5 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE DU 25 JUILLET 2019

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

#### **Était absent ou excusé**

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023**

OFFICE DE TOURISME DE LAVAL AGGLOMÉRATION : SUBVENTION 2023 –  
AVENANT N° 5 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
PLURIANNUELLE DU 25 JUILLET 2019

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles  
L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021  
portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau  
communautaire,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que le montant de la subvention attribuée par Laval Agglomération  
doit faire l'objet, chaque année, d'un avenant,

Considérant le projet d'avenant n° 5 joint en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement  
supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve les termes de l'avenant n° 5 à la convention  
d'objectifs et de moyens pluriannuelle passée avec l'Office de Tourisme de Laval  
Agglomération.

**Article 2**

La subvention 2023, d'un montant de 804 310 € en fonctionnement et d'un montant  
de 30 000 € en investissement, fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2023.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout  
document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente  
délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel en sa qualité de président, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Fabien Robin et Bruno Flécharde en leur qualité de membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault